



COMPTE RENDU

PAR LE CONSEIL D'ÉTAT,

SUR SON ADMINISTRATION PENDANT L'ANNÉE COMPTABLE
DÈS LE 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 1836.



Messieurs ,

Pour satisfaire aux devoirs que lui imposent les art. 24 et 42 de la constitution , le conseil d'état a l'honneur de présenter le compte de son administration pendant l'année 1836.

Ce compte sera divisé en quatre parties , d'après la division des travaux de l'administration en quatre départemens , et chaque partie sera subdivisée par ordre de matières.

1^{re} PARTIE.

DÉPARTEMENT DE JUSTICE ET POLICE.

DE LA LÉGISLATION EN GÉNÉRAL

Les diverses commissions spéciales qui ont été chargées de la confection des projets de lois destinés à compléter nos institutions , ont continué leurs travaux avec activité. Celle qui s'est occupée de la nouvelle législation pénale a préparé quatre projets de loi dont trois ont été discutés au conseil

ment par le départ du régent de la 3^e classe , appelé à desservir une place dans le collège de Bienne ; il a été remplacé provisoirement par le régent de la 5^e classe. et M le ministre Thélin a été nommé comme régent provisoire de cette dernière classe.

Du reste , les régens et instituteurs attachés au collège ont été approuvés.

La classe de langue allemande est fréquentée par 8 élèves , dont 5 étudiants.

M. Cordey maître d'histoire et de géographie , donne gratuitement dans sa classe un cours élémentaire de langue italienne , qui a réuni de 12 à 15 élèves la plupart étudiants.

L'école de dessin compte environ 90 élèves ; de ce nombre sont 30 étudiants. M. Arlaud , vu sa mauvaise santé, continue à être remplacé par M. Piccard.

Le manège a été fréquenté par 11 élèves , dont 9 étudiants et 2 externes.

Académie.

L'auditoire de théologie compte 41 étudiants , dont six sont absens par congé , et deux par maladie. — Quelques externes suivent des cours.

Ensuite des examens promoteurs de 1836 , treize candidats ont été consacrés au saint ministère.

M. Herzog Socin continue à remplir les fonctions de la chaire de théologie théorique d'une manière distinguée.

La chaire de littérature grecque étant vacante depuis la mort de M. le professeur Rodieux , les fonctions de cette place sont remplies par M. le professeur Dufournet , pour une partie , et par M. le pasteur Manuel pour l'autre partie.

Le conseil d'état a expliqué , dans son rapport de l'année dernière , qu'il y avait convenance à différer l'ouverture

des concours pour la repourvue de ces chaires , jusqu'après l'organisation de l'académie, et qu'en attendant il serait pourvu à l'enseignement par des suppléans dont les fonctions seraient déterminées selon les circonstances.

L'auditoire de droit compte 11 étudiants et un assez grand nombre d'externes.

Le grade de licencié en droit a été conféré à un étudiant.

L'auditoire de philosophie comprend 50 étudiants ; 33 externes suivent des cours dans cet auditoire.

L'auditoire de belles-lettres renferme 37 étudiants ; 29 externes suivent différens cours dans cet auditoire.

Cours libres.

M. le professeur Chavannes donne le cours de zoologie sur le même pied que les années précédentes ; 30 étudiants le suivent.

Un cours d'histoire générale a été donné par M. Olivier ; il est suivi par onze étudiants.

M. Guinand , maître à l'école normale, donne un cours de géographie de l'Europe ; 15 étudiants et 4 externes suivent les leçons.

M. Ed. Chavannes , attaché au même établissement, donne un cours de botanique ; le nombre d'étudiants qui suivent ce cours est de 24, y compris 4 externes.

M. Lantazi a été autorisé à donner un cours de langue italienne dans l'une des salles de l'académie ; ses leçons sont suivies par six étudiants.

Les divers établissemens attachés à l'académie , savoir : la bibliothèque, les cabinets de physique et de chimie, le musée , ainsi que les instrumens astronomiques ont été visités ; tous ont été trouvés en bon état. Au 15 septembre 1836, la bibliothèque cantonale renfermait 26,970 volumes, soit 1614 de plus qu'en 1814. Ces établissemens ont été enrichis de plusieurs objets pendant l'année 1836.

La bibliothèque a reçu des dons de diverses valeurs, ainsi que le musée, qui continue à exciter l'intérêt public.

Institution des sourds-muets.

Cette institution n'a pas subi de changement depuis l'année dernière. Madame Nœff, la directrice, et M. Valder, l'instituteur, continuent à donner à leurs élèves les soins divers qui leur sont nécessaires pour l'éducation physique, intellectuelle et morale.

Le nombre d'élèves est de onze.

POLICE DE SANTÉ GÉNÉRALE.

Police de santé des hommes.

L'épidémie de la fièvre nerveuse qui a régné en 1835 a complètement cessé au commencement de 1836; elle a provoqué à Lausanne des travaux utiles d'assainissement dans les quartiers où cette maladie exerçait le plus de ravages.

Des cas de petite vérole ont été observés sur divers points du canton; mais, quoique plusieurs personnes atteintes, eussent été vaccinées, la confiance dans la vaccine n'en a point été affaiblie. Chaque fois que le conseil de santé est informé que la petite vérole se manifeste dans une localité, il s'empresse de prescrire des vaccinations extraordinaires.

Le nombre des enfans vaccinés en 1836 a été de 4368, en 1835, il s'est élevé à 5045, ce qui fait une différence de 677 en moins pour 1836.

La visite générale des pharmacies du canton a eu lieu par les experts désignés par le conseil de santé. Des drogues demandées à diverses pharmacies ont été soumises à l'examen particulier d'un habile chimiste, 311 échan-

tillons de médicamens ont été analysés , et le résultat a été consigné dans un rapport détaillé. Ce rapport et ceux des visiteurs ordinaires ont été en général favorables, quant à la tenue de ces établissemens et des médicamens qu'ils renferment.

Six candidats ayant subi les examens de médecin et de chirurgien de 1^{re} classe, et ayant obtenu des succès satisfaisans, ont été brevetés en cette qualité.

Un médecin chirurgien de 1^{re} classe a été breveté accoucheur ; enfin trois citoyens ont été patentés comme maîtres pharmaciens.

Le conseil d'état , sur la proposition du conseil de santé, a adopté un nouveau règlement sur les examens que doivent subir les personnes qui veulent exercer, dans le canton , une des branches de l'art de guérir. Il était important de revoir l'ancien règlement qui renfermait de nombreuses lacunes. Le nouveau a été mis en vigueur dès le 1^{er} janvier 1837.

L'amélioration des cimetières s'est continuée en 1837 ; sept nouveaux ont été établis et quelques autres ont été agrandis.

Population.

Les naissances ont encore dépassé les décès , et dans une proportion à peu près égale à celle de 1835.

En 1836, la différence en plus s'élève à 1499 ; en 1835, elle fut de 1551.

Voici les résultats comparatifs qu'offrent les deux derniers tableaux statistiques sur le mouvement de la population du canton.

Mariages en 1835 ,	1471	} 76 de moins en 1836.
Idem 1836 ,	1395	
Naissances en 1835 ,	5291	} 141 de plus en 1836.
Idem 1836 ,	5432	